

COMITE CONSULTATIF DE SAINT DIDIER SOUS RIVERIE

Compte rendu du 26 mars 2019

Présents :

Pour le comité : CID Jean-Pierre, COEURU Mélanie, DANGOIN Marie-Christine, INACIO Laurent, LAROUÉ Jean-Pierre, ODIER Françoise;

Excusés : BRUN Edwige

I. Nouveau membre :

- COEURU Mélanie et DESALEUX David, ont exprimés le souhait d'intégrer le Comité consultatif. Nous leur souhaitons la bienvenue.

II. Charte du comité

- Une charte est proposée par la Commune. Lecture en a été faite lors de la réunion du 5 mars. Sans remarque de notre part, elle sera signée lors de la prochaine réunion plénière du 11 juin.

III. Attente des Badrais :

- Le rôle du Comité consultatif est de faire remonter auprès des élus, les attentes des Badrais, leurs préoccupations, leurs souhaits. Plusieurs pistes permettraient de recueillir les avis : Fête de Chabanière (samedi 7 septembre), bulletin municipal, presse, affiches...
 - ✓ Fête de Chabanière : La Commune a adressé par mail, un questionnaire pour répertorier les associations ou Comités consultatifs qui souhaiteraient y participer ainsi que leurs besoins. Les membres présents n'étant pas disponible le 7 septembre, une demande sera faite auprès des autres membres du Comité.
 - ✓ Enquête auprès des habitants : La Commune va distribuer, prochainement, des documents dans les boîtes aux lettres. Elle nous propose d'en profiter pour y joindre éventuellement notre questionnaire. Cette distribution doit se faire avant le 31 mars. La prochaine distribution aura lieu dans la 2^{ème} quinzaine d'avril... Il est trop tard pour élaborer et mettre au point un questionnaire pour le 31 mars. Un questionnaire pour la prochaine distribution est envisageable.

-

IV. Créer des moments, des espaces de rencontres et de partages :

- Une deuxième esquisse a été réalisée sur le fond de plan au 1/300 de l'espace « La Roseraie ».
- Lors de la réunion plénière du 5 mars dernier, la Commune nous a proposé de rencontrer le DST pour lui présenter notre projet et définir avec lui les modalités de sa mise en œuvre, le déroulement et l'organisation du chantier avec l'équipe technique et les volontaires. Pour préparer cette rencontre, le projet, au préalable, devra être transmis en mairie.
- Les différentes interventions peuvent se classer dans l'ordre suivant :
 - ✓ Bornage de la parcelle. Les limites de propriété (notamment Sud et Est) ne sont pas claires...
 - ✓ Sécurisation du site par la réfection et/ou le prolongement de la clôture située le long de la déviation (limite Est du terrain).
 - ✓ Clôture des autres limites (Nord, Ouest et Sud) délibération en date du 17 novembre 2009.

- ✓ Décaissement du parc de stationnement provisoire, évacuation des matériaux et remise en état des lieux. Un sous-solage semble également nécessaire avant tout travaux de plantation afin de décompacter une terre qui n'a pas été travaillée depuis bien longtemps.
 - ✓ Une alimentation d'eau du réseau d'irrigation pour les besoins des travaux futurs et l'entretien des futures plantations (canalisation parallèle à la déviation du centre bourg). Le point de raccordement se trouvant à proximité du passage sous la déviation à environ 80 m des parcelles intéressées.
 - ✓ Raccordement aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité du futur abri-toilettes.
 - ✓ 1 espace abrité d'environ 15m x 5m
 - ✓ Des toilettes avec 1 point d'eau potable.
 - ✓ Un cheminement principal permettant d'accéder aux différents espaces. Ce cheminement étroit, accessible aux poussettes et aux fauteuils roulants.
 - ✓ Des espaces pour permettre la détente, pique-nique, aux enfants de jouer...
 - ✓ Des végétaux sur au moins 3 niveaux de végétations (arbres de bonne taille pour ombrage et protection du vent, arbustes, basses végétations...). Un espace propice aux rencontres et à la détente.
 - ✓ Des tables et bancs
 - ✓ Pour inciter le public à utiliser les déplacements doux, un range vélo (râtelier fixé au sol).
 - ✓ Pose de poubelles (prévoir une évacuation régulière).
- L'entretien du futur aménagement devra être une préoccupation majeure tout au long des études pour assurer la pérennité du projet. Un entretien le plus simple et le moins coûteux possible devra être recherché. S'agissant d'un espace ouvert au public, la sécurité de ce dernier devra être une préoccupation tout au long des études et de sa réalisation (mobilier, construction, aménagement,...).
 - La réflexion s'engage sur la réalisation de certains travaux sous la forme participative. Une recherche de bénévoles, de compétences sera menée. Toutefois, l'intervention de bénévoles bien que très intéressante tant sur le point de vue de la sensibilisation et de l'appropriation du projet par la population que sur l'aspect économique évident, ne peut malheureusement n'être que minime si l'on veut éviter un délai beaucoup trop long, source d'impatience, de démotivation et de désintéressement. D'autant que la réalisation de certaines interventions, notamment des plantations ne peut se faire qu'à une certaine époque de l'année pour assurer une bonne reprise des végétaux.
 - L'interdiction du site aux animaux et notamment aux chiens semble incontournable. Une aire de détente où les personnes pourront s'étendre, voire pique niquer sur les pelouses ne peut souffrir d'une cohabitation avec les animaux...

V. Répartition des tâches :

- Les membres présents proposent de créer deux groupes de travail :
 - ✓ Groupe Communication / informatique : COEURU Mélanie, ODIER Françoise;
 - ✓ Groupe travaux : CID Jean-Pierre, DANGOIN Marie-Christine, INACIO Laurent, LAROUÉ Jean-Pierre. Ce groupe se rendra le jeudi 4 avril à 9h00, sur l'espace « 3la Roseraie » pour peaufiner le projet.

- Les autres membres du Comité consultatif pourront se répartir, selon leurs préférences sur ces groupes ou en constituer de nouveaux...
- Le groupe Communication / informatique mettra au propre les esquisses du projet de « La Roseraie » et établira le questionnaire a destination des Badrais pour connaitre leurs attentes.

VI. Sécurité routière dans la traversée du bourg :

- La Commune étudie notre demande d'installation d'un radar pédagogique et nous fera un retour.

PROCHAINES REUNIONS :

Jeudi 4 avril à 9h00, espace « La Roseraie »

Le mardi 23 avril 2019 à 19H00, salle Ste Victoire.

Le mardi 11 juin 2019 à 20H00, Mairie de St-Didier, avec les Elus.